



Obligations légales pour devenir agent littéraire

Par **samira105**, le **27/03/2009** à **17:40**

Bonjour,

Je viens de signer un important contrat littéraire pour un ami auteur qui souhaite que je devienne son agent littéraire.

Etant donné que le métier d'agent littéraire n'est pas reconnu en France, quelles sont mes obligations? dois-je m'inscrire à la chambre des commerces? Comment dois-je déclarer mes futurs revenus?

Merci d'avance pour votre aide.